



## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MARS 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 02\_2025\_15

L'An deux mil vingt-cinq, le 31 mars, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 26/03/2025

DATE D’AFFICHAGE : 26/03/2025

Membres élus en fonction : 19      Nombre de présents : 14      Nombre de votants : 18      Quorum : 10

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Valéry LAURENT, Mme Isabelle ARMAND, M. Richard PELISSERO, M. Pierre CAMBON, Mme Aurélie ADAM, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND, M. Hugues MASLARD, Mme Virginie CORDIER, Mme Manuella SAINTEROSE, Mme Isabelle FLORY, M. Arnaud CHERON, Mme Emeline LESAGE BORDIER.

**Excusé(es) représenté(es) :** M. Joseph AFONSO procuration à M. Valéry LAURENT, M. Christian TANAÏS procuration à M. Pierre CAMBON, M. Thierry ETIENNE procuration à M. Arnaud CHERON, M. Louis BREC procuration à M. Igor TRICKOVSKI.

**Excusé(es) non représenté(es) :**

**Absents(es) :** Mme Stéphanie MARTINI.

**Secrétaire de Séance :** Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND.

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025.**

**VU** la délibération n° DEL CM02\_2025\_12 du Conseil Municipal du 31 mars 2025 relative à l'approbation du Compte Financier Unique 2024 ;

**VU** la délibération n° DEL CM02\_2025\_13 du Conseil Municipal du 31 mars 2025 relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2024 au budget primitif 2025 ;

**VU** la délibération n° DEL CM02\_2025\_14 du Conseil Municipal du 31 mars 2025 relative au vote des taux des taxes directes locales pour l'exercice 2025 ;

**CONSIDERANT** que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire car elle autorise le Conseil Municipal à déléguer à M. le Maire la possibilité de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L5217-10-6 du code Général des Collectivités Territoriales);

**CONSIDERANT** qu'en date du 19 mars 2025, il a été communiqué aux membres du conseil municipal de Villejust l'ensemble des pièces budgétaires relatives au vote du budget ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la commission finance en date du 19 mars 2025 et de la commission municipale en date du 24 mars 2025 ;

Monsieur le Maire donne lecture, par chapitre, pour le fonctionnement et par opération pour l'investissement du budget primitif 2025 de la Commune, qui s'équilibre de la façon suivante :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

DEPENSES : 9 342 269.11 €

RECETTES : 9 342 269.11 €

**SECTION INVESTISSEMENT :**

DEPENSES : 6 363 966.80 €

RECETTES : 6 363 966.80 €

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,***

**VOTE** le budget primitif 2025 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes, tel que présenté par Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA 1<sup>ère</sup> Adjointe, déléguée aux finances et M. le Maire.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

*Ainsi fait et délibéré aux  
Jours, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,  
A Villejust, le 31/03/2025*

Le Maire,  
Igor TRICKOVSKI



*[Signature]*